



Directive administrative

GOU 2.0

DOMAINE : **GOUVERNANCE**

En vigueur le :

POLITIQUE : GOU 1.0 Engagement envers l'éducation
catholique de langue française

24 septembre 2018 (18-93)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

MILIEU ACCUEILLANT, ENGAGEANT, NOVATEUR, DURABLE, SAIN ET SÉCURITAIRE CENTRÉ SUR LE CHRIST

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) offre aux élèves et aux employés un milieu d'apprentissage et de travail accueillant, engageant, innovateur, durable, sain et sécuritaire centré sur le Christ.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1. Le Conseil déploie tous les efforts possibles pour promouvoir et assurer le bien-être physique, mental, social, intellectuel et spirituel des élèves et des employés tant sur le plan personnel que professionnel.
- 2.2. La vocation du milieu d'apprentissage et de travail est de laisser l'esprit s'épanouir et d'être une source d'enrichissement personnel qui fournit aux élèves et aux employés des occasions de développer et d'utiliser leurs dons et talents uniques.
- 2.3. Chaque élève, employé et superviseur dans un milieu d'apprentissage et de travail, partagent le défi et la responsabilité de créer un environnement favorisant la créativité et le sentiment d'être partie prenante dans son accomplissement personnel.
- 2.4. À partir de données, le Conseil révisé et met en œuvre des stratégies favorisant la création d'un milieu d'apprentissage et de travail accueillant, engageant, innovateur, durable, sain et sécuritaire centré sur le Christ.
- 2.5. Le Conseil préconise une approche proactive permettant ainsi à tous les membres du personnel d'œuvrer en collaboration et de contribuer envers la création d'un milieu accueillant, engageant, innovateur, durable, sain et sécuritaire centré sur le Christ.
- 2.6. Chaque élève et chaque adulte a un rôle à jouer dans la création d'un milieu d'apprentissage accueillant, engageant, sain et sécuritaire centré sur le Christ. La réussite repose sur une approche globale à l'échelle de l'école qui comporte la participation active des leaders scolaires, des membres du personnel, des élèves, des parents et des tuteurs et des membres de la communauté qui démontrent leur engagement envers une vision commune.

- 2.7. Les élèves, les employés et les parents partagent l'obligation réciproque de créer un milieu qui favorisent la croissance et qui sont marqués par les caractéristiques suivantes :

Culture de bienveillance et de sécurité

- 2.7.1. C'est un lieu où tous les partenaires – élèves, personnel, parents et membres de la communauté – traitent les autres de façon juste, respectueuse et courtoise et agissent de manière socialement responsable avec tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves ayant des besoins particuliers.
- 2.7.2. C'est une communauté d'inclusion où la diversité est affirmée dans un cadre de valeurs communes et où tous les membres participent à la prise de décisions et collaborent pour promouvoir le bien-être de tous.
- 2.7.3. Une communauté de ce type se caractérise par :
- des relations interpersonnelles fondées sur la bienveillance et la collaboration;
 - un cadre de valeurs communes qui comprend :
 - le respect des valeurs démocratiques, des droits et des responsabilités;
 - le respect de la diversité culturelle;
 - le respect des forces de l'ordre;
 - le respect des différences individuelles;
 - des attentes claires et cohérentes à l'égard des comportements;
 - des modèles de rôles appropriés et positifs véhiculés par le personnel et les élèves.

Culture scolaire positive

- 2.7.4. Les personnes bénéficient de la confiance et du respect d'autrui et s'impliquent; il y a une collaboration, des attentes élevées, une confiance mutuelle, une bienveillance et un soutien pour tous.
- 2.7.5. Elles travaillent en coopération; il n'y a pas de place pour l'intolérance et les élèves ne sont ni harcelés ni menacés. Les élèves sentent que les adultes s'intéressent à eux collectivement et individuellement.
- 2.7.6. Les attentes sont élevées, précisément pour que les élèves réussissent sur le plan scolaire et social.

Équilibre entre vie scolaire et vie personnelle

- 2.7.7. Des pratiques en matière d'apprentissage qui favorisent la croissance et le sens d'accomplissement et de bien-être personnels;
- 2.7.8. La compréhension que l'apprentissage a un rôle important à jouer dans le développement personnel, spirituel et social;
- 2.7.9. La promotion de l'importance de respecter le sabbat – prendre le temps de célébrer et de se reposer (EX 20 : 8-11; DEUT 5 : 12-15).

- 2.8. Le Conseil s'engage à :

- favoriser le bien-être en mettant en place des stratégies, des programmes et des directives administratives pour les élèves et les employés;
- fournir un milieu physique sain et sécuritaire;
- encourager les efforts personnels pour améliorer les pratiques de bien-être de tous.

3. RÉFÉRENCES

- 3.1. [Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire](#)
- 3.2. [Pour des écoles sécuritaires et tolérantes en Ontario](#)
- 3.3. [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#), O.L.R. 1990